

<b>Fiche de données de sécurité</b>	page 1/10
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b> <b>code 904544</b>	<b>Date : 14/11/2011/0015</b> Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **WD-40 bidon 5 litres**  
 · **Code du produit:** **904544**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Protection anticorrosion  
Lubrifiant  
Dissolvant de rouille

### Utilisations déconseillées:

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet

### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur:** ISOTHERM  
590 rue P.A. ROIRET  
69290 CRAPONNE  
Tel: 0 820 209 400  
Fax: 0 820 209 089  
Voir producteur.

Identification de la société :  
Courriel de la personne en charge de la Fiche de Données de Sécurité :

lbeauvais@isotherm.tm.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non déterminé

#### 2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).

Inflammable, R10  
Xn, Nocif, R65  
R66  
R67

### 2.2 Eléments d'étiquetage

#### 2.2.1 Etiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non déterminé

#### 2.2.2 Etiquetage selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements)



Symboles : Xn

Indication de danger :

Nocif

Les phrases R :

10 Inflammable

65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Les phrases S :

2 Conserver hors de la portée des enfants

23 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols

24 Eviter le contact avec la peau

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Volontaire :

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle - Ne pas fumer

3/9/14 Conserver dans un endroit frais et bien ventilé

Suppléments :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromates

### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006

Le produit peut former un film sur la surface de l'eau qui peut empêcher l'échange d'oxygène.

<b>Fiche de données de sécurité</b>	page 2/10
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b> <b>code 904544</b>	Date : 14/11/2011/0015 Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

### SECTION 3 : Composition/Information sur les composants

Sans

CFC

#### 3.1 Substance

n.a.

#### 3.2 Mélange

Hydrocarbures, Ca-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromates	
Numéro d'enregistrement (ECHA)	01-2119463258-33-XXXX
Index	----
EINECS, ELINCS	919-857-5
CAS	CAS n.v.
Quantité en %	60-80
Symboles	Xn
Les phrases R	10-65-66-67
Catégories de classification/Indications de danger	Inflammable, Nocif
Classe de danger/Catégorie de danger	Mention de danger
Flam. Liq./3	H226
Asp. Tox./1	H304
STOT SE/3	H336

Texte des phrases R / H et des sigles de classification (SGH/CLP) cf. section 16.

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse

Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter un médecin

En cas d'évanouissement, placer le sujet sur le côté en stabilisant la position, et consulter un médecin

Arrêt respiratoire - appareils de respiration artificielle nécessaire

##### Contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc...) consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux :

Oter les verres de contact

Rincer abondamment l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter un médecin.

##### Ingestion :

Rincer soigneusement la bouche avec l'eau

Consulter immédiatement un médecin

Avoir la fiche de données sur soi

Ne pas provoquer de vomissement

##### Danger d'aspiration :

En cas de vomissement, maintenir la tête en position basse pour que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, pour plus de détails sur les symptômes et effets retardés, se reporter à la section 11 et à la section 4.1 sur les voies d'absorption

##### Peuvent apparaître :

Irritation des yeux

##### Inhalation :

Maux de tête

Nausée

Vertige

Irritation des voies respiratoires

Influence sur système nerveux central

En cas de contact de longue durée :

Dermatite (inflammation de la peau)

##### Ingestion :

Nausée

Vomissement

Diarrhée

Danger d'aspiration

Pneumonie chimique (état similaire à une pneumonie pulmonaire)

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.e.

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 3/10</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b>	<b>Date : 14/11/2011/0015</b>
<b>code 904544</b>	Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse  
CO2  
Poudre d'extinction  
Refroidir les récipients en danger avec de l'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former  
Oxydes de carbone  
Produits de pyrolyse toxique  
Mélanges vapeur / air explosifs  
Vapeur dangereuses, plus lourdes que l'air  
En cas de répandage près du sol, un retour de flamme sur des sources d'ignition à distance est possible

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées  
Appareils respiratoires autonomes  
Selon l'étendue de l'incendie  
Le cas échéant vêtement de protection complet  
éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer  
Assurer une ventilation suffisante  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation  
Le cas échéant, faire attention au risque de glissement

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater  
Ne pas jeter les résidus à l'égout  
Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que le sol  
En cas de contamination accidentelle des égouts, informer les autorités compétentes

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (*par exemple : liant universel, sable, semoule*) et éliminer conformément à la section 13

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle cf. section 8 et consignes d'élimination cf. section 13

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Outre les informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également figurer à la section 8 et 6.1

### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux  
Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer  
Le cas échéant, prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux  
Ne pas porter de chiffons de nettoyage imbibés de produit dans les poches de pantalon  
Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation  
Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi  
Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux  
Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée de personnes non autorisées  
Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers  
Ne pas stocker avec des substances comburantes et auto inflammables  
Respecter les conditions spéciales de stockage (en Allemagne par exemple, respecter la réglementation "Betriebssicherheitsverordnung")

Conserver au sec  
Conserver au frais

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 4/10</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b> <b>code 904544</b>	<b>Date : 14/11/2011/0015</b> Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

### 7.3 Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) de la fraction totale de solvants hydrocarbures du mélange (RCP méthode selon la réglementation allemande TRGS 900, n° 2.9) :  
600 mg/m3

Désignation chimique	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromates	Quantité en % 60-80
VME : 600mg/m3 (AGW), 1000 mg/m3 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des vapeurs)) (VME), 1200 mg/M3 (ACGIH)	VLE 2(I)(AGW), 1500 mg/m3 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des vapeurs)) (VLCT)	VNJD : ----
IBE : ----	Autres informations : TMP n°84, FT n°84, 94, 96, 106, 140 (VME) / (AGW selon la méthode RCP, TRGS 900, 29) / (TLV acc to RCP-method, ACGIH, Appendix H)	
Désignation chimique	Huiles minérales (brouillards)	Quantité en % 60-80
VME : 5 mg/m3 (ACGIH)	VLE : 10 mg/m3 (ACGIH)	VNJD : ----
IBE : ----	Autres informations : ----	
Désignation chimique	Huiles minérales (brouillards)	Quantité en % 60-80
VME : 2 mg/m3 (VME, ACGIH)	VLE : ----	VNJD : ----
IBE : ----	Autres informations : TMP n° 36	

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t= fraction thoracique (France) // I/R = fraction inhalable/respirable, V= Vapeur et Aérosol, IFV = fraction inhalable et vapeur, F= fibres respirable (long => 5 µm, aspect ration>=3.1), T= fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.) // E/A= fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne) | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France) | // 1/8 et (I ou II) = factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne) | VNJD à ne jamais dépasser (France) // TLV-C Threshold Limit Value - Ceiling Limit (ACGIH, E.U.A.) | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices de l'ACGIH (Etats Unis d'Amérique) | BGW = Biologischer Grenzwert (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement B = Sang, Hb=Hémoglobine, E=Erythrocytes (globules rouges), P=Plasma, S=Sérum, U=Urine, EA=end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration). Période de prélèvement : a= Ay-ucune restriction = non critique, b= en fin de travail posté, c= après une semaine de travail, d= au bout d'une semaine de travail posté, e= avant le dernier service d'une semaine de travail, f= pendant l'équipe de travail, g= avant le début du poste |

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromtes						
Use-Area	Exposure-Route	Exposure-Pattern	Descriptor	Value	Unit	Note
Worker	Human-dermal	Long term, systemic	DNEL (Dened No Effect Level)	208	mg/kg bw/day	
Worker	Human-inhalation	Long term, systemic	DNEL (Dened No Effect Level)	871	mg/m3	
Consumer	Human-oral	Long term, systemic	DNEL (Dened No Effect Level)	125	mg/kg bw/day	
Consumer	Human-dermal	Long term, systemic	DNEL (Dened No Effect Level)	125	mg/kg bw/day	
Consumer	Human-inhalation	Long term, systemic	DNEL (Dened No Effect Level)	185	mg/m3	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut-être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs mais autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW) il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Valide uniquement quand des valeurs limites 'exposition sont ici indiquées.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166)

#### Protection de la peau - Divers

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

#### Protection respiratoire

Normalement pas nécessaire

En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 5/10</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b>	<b>Date : 14/11/2011/0015</b>
<b>code 904544</b>	Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

Filtre A2 P2 (EN 14387) code couleur marron, blanc  
Observer les limitations de la durée de port des appareils respiratoires

*Risques thermiques*  
Non applicable

Information supplémentaire relative à la protection des mains ---Aucun essai n'a été effectué.  
Pour les mélanges, le choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.  
La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.  
Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.  
Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.  
Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit être vérifiée avant l'utilisation.  
Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

**8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**  
Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## SECTION 9 : Propriété physiques et chimiques

### 9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Ambre
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur pH	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation	<-66°C (ASTM D97)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	176°C ((760 mmHg))
Point d'éclair	47°C (Tag. open cup)
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammable (solide, gaz)	Non déterminé
Limite inférieure d'explosivité	0,6 Vol-% (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)
Limite supérieure d'explosivité	8,0 Vol-% (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur (air=1)	>1
Densité	0,817 g/ml (21°C)
Masse volumique apparente	Non déterminé
Solubilité(s)	Non déterminé
Hydrosolubilité	Insoluble
Coefficient de partage (n-octano/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	<1 CST
Propriétés explosives	Formation possible de mélanges vapeur / air explosifs et facilement inflammables. Le produit n'a pas d'effets explosifs
Propriétés comburantes	Non déterminé

### 9.2 Autres informations

Miscibilité	Non déterminé
Liposolubilité / solvant	Non déterminé
Conductivité	Non déterminé
Tension superficielle	Non déterminé
Teneur en solvants	Non déterminé

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit n'a pas été contrôlé

### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

### 10.4 Conditions à éviter

cf également section 7  
Echauffement, proximité de flammes ou de toute source d'ignition

### 10.5 Matières incompatibles

cf également section 7  
Eviter tout contact avec des agents d'oxydation forts

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 6/10</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b> <b>code 904544</b>	<b>Date : 14/11/2011/0015</b> Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

**10.6 Produits de décomposition dangereux**  
cf également section 5.2  
Décomposition exclue lors d'un usage conforme

### SECTION 11: Information toxicologiques

WD-40 (non aérosol)						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale						n.d.
Toxicité aiguë, dermique						n.d.
Toxicité aiguë, inhalative						n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée						n.d.
Lésions oculaires graves/irritations oculaires						n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales						n.d.
Cancérogénicité						n.d.
Toxicité pour la reproduction						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique (STOT-SE)						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée (STOT-RE)						n.d.
Danger par aspiration						n.d.
Irritation voies respiratoires						n.d.
Toxicité à dose répétée						n.d.
Symptômes						n.d.
Autres données toxicologiques						Classification selon la procédure de calcul

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromates						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale	LD50	>5000	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral Toxicity)	
Toxicité aiguë, dermique	LD50	>5000	mg/kg	Lapin	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative	LD50	>5000	mg/m <sup>3</sup> /8h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	
Corrosion cutanée/Irritation cutanée						L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales						Négatif
Cancérogénicité						Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique (STOT-SE)						Peut provoquer somnolence ou vertiges
Danger par aspiration						oui
Symptômes						Perte de connaissance, nuisible pour le foie et les reins, vertige, rougissement de la peau

Paraffine (cire de), fumée						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Symptômes						Diarrhée

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 7/10</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b> <b>code 904544</b>	<b>Date : 14/11/2011/0015</b> Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

## SECTION 12 : Information écologique

WD-40 (non aérosol)							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons							n.d.
Toxicité daphnies							n.d.
Toxicité algues							n.d.
Persistence et dégradabilité							n.d.
Potentiel de bioaccumulation							n.d.
Mobilité dans le sol							n.d.
Résultats des évaluations PBT et vPvB							n.d.
Autres effets néfastes							n.d.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromates							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons	NOELR	28d	0,13	mg/l	(Oncorhynchus mykiss)	QSAR	
Toxicité poissons	LC50	96d	>1000	mg/l	(Oncorhynchus mykiss)	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	
Toxicité daphnies	EC50	48h	>1000	mg/l	(Daphnia magna)	OECD 202 (Daphnia sp. Acute immobilisation Test)	
Toxicité daphnies	NOELR	21d	0,230	mg/l	(Daphnia magna)	QSAR	
Toxicité algues	ErC50	72h	>1000	mg/l	(Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD201 (Alga, Growth inhibition Test)	
Toxicité algues	NOELR	72h	100	mg/l	(Raphidocelis subcapitata)	OECD 201 (Alga; Growth inhibition Test)	groth rate
Toxicité algues	NOELR	72h	3	mg/l	(Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD 201 (Alga; Growth inhibition Test)	
Toxicité algues	EbC50	72h	>1000	mg/l	(Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD 201 (Alga; Growth inhibition Test)	
Persistence et dégradabilité							n.d.
Mobilité dans le sol							n.d.
Résultats des évaluations PBT et vPvB							Aucune substance PBT, aucune substance vPvB
Autres effets néfastes							n.d.

## SECTION 13 : Considération relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Pour la substance / le mélange / les résidus.

Les chiffons de nettoyage, le papier ou autres matières organiques imprégnés souillés, risquent de provoquer un incendie et doivent être collectés et éliminés sous une forme contrôlée

Numéro de la clé déchets CE :

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)

13 02 05 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

14 06 03 autre solvants et mélanges de solvants

Recommandation

Respecter les prescriptions administratives locales

Par exemple : installation d'incinération appropriée

#### Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales

15 01 04 emballages métalliques

15 01 01 emballages en papier/carton

Eliminer via "Duales System"

<b>Fiche de données de sécurité</b>	page 8/10
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b>	Date : 14/11/2011/0015
<b>code 904544</b>	Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

## SECTION 14 : Information relatives au transport

### Informations générales

Numéro ONU 3295

### Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies :

UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

Classe(s) de danger pour le transport 3  
 Groupe d'emballage III  
 Code de classification F1  
 LQ (ADR 2011) 5L  
 LQ (ADR 2009) 7  
 Dangers pour l'environnement Non applicable  
 Codes de restriction en tunnels D/E



### Transport par navire de mer (IMDG-Code)

Nom d'expéditions des Nations unies

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

Classe(s) de danger pour le transport 3  
 Groupe d'emballage III  
 EmS F-E, S-D  
 Polluant marin (Marine Pollutant) n.a.  
 Dangers pour l'environnement Non applicable



### Transport aérien (IATA)

Nom d'expédition des Nations unies

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

Classe(s) de danger pour le transport 3  
 Groupe d'emballage III  
 Dangers pour l'environnement Non applicable



### Précaution particulière à prendre par l'utilisateur

Les personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation

Toutes les personnes chargées du transport doivent se tenir aux directives concernant la sécurisation

Il convient de prendre des mesures préventives afin d'éviter tout dommage

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet, du fait que la cargaison est constituée de marchandises emballées et non de marchandises en vrac

Les dispositions relatives aux quantités minimum ne sont pas respectées ici

Le numéro d'identification du danger ainsi que la codification de l'emballage sont disponibles sur demande.

## SECTION : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et étiquetage cf section 2

Respecter les limitations : oui

Respecter les règlements de l'association préventive des accidents du travail/de la médecine du travail

Observer la loi sur la protection des jeunes travailleurs (prescription allemande)

Observer la loi relative à la protection de la femme enceintes (prescription allemande)

VOC (1999/13/EC) ~67,2%w/w

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges

## SECTION 16 : Autres informations

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

EUF0003

Sections modifiées 2, 3, 8, 11, 12, 14, 16

Les phrases suivantes correspondent aux phrases R/H et aux sigles de classification (SGH/CLP) en toutes lettres des composants (cités en section 3)

10 Inflammable  
 65 Nocif peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion  
 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Flam. Liq. - Liquide inflammable

Asp. Tox. - Danger par aspiration

STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. Effets narcotiques

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 9/10</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b>	<b>Date : 14/11/2011/0015</b>
<b>code 904544</b>	Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

## Légendes

AC	Article Categories (=Catégories d'article)
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AOEL	Acceptable Operator Exposure Level
AOX	Adsorbable organic halogen compounds (= Composés halogénés organique absorbables)
ATE	Acute Toxicity Estimate (= l'estimation de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
BAM	Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (Office Fédéral de Contrôle des Matériaux, Allemagne)
BAT (VBT)	Biologische Arbeitsstofftoleranzwerte (=valeurs biologique tolérables - VBT) (Suisse)
BAuA	Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (=Bureau fédéral allemand de la protection et de la médecine du travail, Allemagne)
BCF	Bioconcentration factor (=facteur de bioconcentration - FBC)
BGW/VLB	BGW/VLB = Biologisch grenswaarde / Valeur limite biologique (België / Belgique)
BHT	Butylhydroxytoluol (=4-méthyl-phénol de 2,6-dit-butyle)
BOD	Biochemical oxygen demand (=demande biochimique en oxygène - DBO)
BSEF	Bromine Science and Environmental Forum
bw	body weight (= poids corporel)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Communauté Européenne
CED	Catalogue européen des déchets
CEE	Communauté européenne économique
CESIO	Comité Européen des Agents de Surface et de leurs Intermédiaires Organiques
cf	confer
ChemRRV (ORChim)	Chemikalien-Risikoduktions-Verordnung (= Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques ORRChim, Suisse)
CIPAC	Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP	Classification, Labelling and Packaging (REGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
CMR	Carcinogenic, Mutagenic, Reproductive toxic (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)
COD	Chemical Oxygen Demand (=demande chimique d'oxygène - DCO)
CTFA	Cosmetic, Toiletry and Fragrance Association
DMEL	Derived Minimum Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
DOC	Dissolved organic carbon (=carbone organique dissous - COD)
DT50	Dwell Time - 50% reduction of start concentration
DVS	Deutscher Verband für Schweißen und verwandte Verfahren e.V. (=Association allemande relative à l'ingénierie du soudage)
dw	dry weight (=masse sèche)
ECHA	European Chemicals Agency (=Agence européenne des produits chimiques)
EEE	Espace économique européen
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
EN	Normes Européennes, normes EN ou euronoms
env.	environ
EPA	United States Environmental Protection Agency (United States of America)
ERC	Environmental Release Categories (=Catégorie de rejet dans l'environnement)
etc.	et cetera (=et ainsi de suite)
fax.	Télécopie
gén.	générale
GNT	Trinitrate de glycérol
GW/VL	GW/VL = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling / Valeur limite d'exposition professionnelle (België/Belgique)
Gw-kw/VL-cd	Gw-kw/VL-cd= Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - Korteijdswaarde / Valeur limite d'exposition professionnelle - Valeur courte durée (België/Belgique)
GW-M/VL-M	GW-M/VL-M= Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling- Ceiling / Valeur limite d'exposition professionnelle - Ceiling (België/Belgique)
GWP	Global warming potential (=Potentiel de réchauffement global)
HET-CAM	Hen's Egg Test - Chorionallantoic Membrane
IARC	International Agency for Research on Cancer (=Centre international de recherche sur le cancer - CIRC)
IATA	International Air Transport Association (=Association internationale du transport aérien)
IBC	Intermediate Bulk Container
IBC(code)	Intermediate Bulk Chemical (Code)
IBE	Indicateurs biologiques d'exposition (ND 2065-169-97 France)
ICPE	installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG-Code	Internationale Maritime Code for Dangerous Goods (IMDG-code)
IUCLID	International Uniform Chemical, Information Database
LMBG	Lebensmittel- und Bedarfsgegenständegesetz (Allemagne)
LQ	Limited Quantities
MAK (VME/VLE)	Maximale Arbeitsplatzkonzentrationswerte gesundheitsgefährdender Stoffe (=Valeurs limites d'exposition à des substances dangereuses pour la santé aux postes de travail - VME/VLE (Suisse)
n.a.	n'est pas applicable
n.d.	n'est pas disponible
n.e.	n'est pas examiné
NIOSH	National Institute of Occupational Safety and Health (United States of America)
ODP	Ozone Depletion Potential (=le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 10/10</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :2
<b>WD-40 PROTECTION ANTICORROSION</b> <b>code 904544</b>	<b>Date : 14/11/2011/0015</b> Remplace la fiche : 19/01/2011/0014

OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development (= Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE)
org.	organique
PAK	polyzyklischer aromatischer Kohlenwasserstoff (=hydrocarbures polycycliques aromatiques)
par ex.,ex	par exemple
PC	product category (=Catégorie de produit chimique)
PE	Polyéthylène
PNEC	Predicted No Effect Concentration
PROC	Process category (=Catégorie de processus)
PTFE	Polytétrafluoroéthylène
REACH	Registration Evaluation Autorisation and Restriction of chemicals (REGLEMENT (CE) N o 1907/2066 concernant l'enregistrement l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses
SGH	Systeme Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SU	Secteur d'utilisation
SVHC	Substance of Very High Concern
TDAA	Température de décomposition auto accélérée (Self Acclerating Decomposition Temperature - SADT)
Tél.	Téléphone
ThOD	Theoretical oxygen demand (=demande théorique en oxygène - DThO)
TOC	Total organic carbon (=carbone organique total - COT)
UE	Union européenne
VbF	Verordnung über brennbare Flüssigkeiten (=Reglement sur les liquides combustibles (Autriche)
VME, VLCT (ouVLE)	VME= Valeurs limites dem moyenne d'exposition VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (ED984 VLEP 06-2008 France)
VOC	Volatile organic compounds (=composants organiques volatils (COV))
vPvB	very persistent and very bioaccumulative

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles

Toute responsabilité est exclue

Elaborer par

Chemical Check GmbH, Wöbbeler Straße 2-4 D-32839 Steinheim Tél +49 5233 94 17 0 - Fax +49 5233 94 17 90

by Chelmical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Check GmbH Gefahrstoffberatung